

La Lettre

européenne des Ardennes



N° 22 - Septembre 2021

Un Prix qui fait du bien

Dans ce numéro de *La Lettre*, pas d'article sur la covid-19, la vaccination anti-covid, le pass sanitaire européen, etc. Nous avons donné beaucoup d'informations sur ces sujets dans tous les numéros précédents, depuis avril 2020. On y trouve toute la chronologie de la réaction remarquable de l'Union européenne face à la pandémie, ainsi que les points de repère pratiques pour les citoyens qui vivent et travaillent dans l'UE.

Et après avoir subi pendant de trop longs mois une avalanche quotidienne d'allégations fallacieuses, de mensonges voire de messages haineux, largement diffusés en boucles par divers médias, réseaux sociaux et messageries, apprécions l'allocution du ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas, annonçant une subvention de soutien au [Prix franco-allemand 2021 du journalisme](#).

Il rappelait alors « *la mission essentielle d'une presse libre et indépendante dans les sociétés démocratiques* », et il a ajouté :

« *Alors que de plus en plus de personnes se*

trouvent confortées dans leur propre opinion dans des chambres d'écho où ne résonne que leur propre voix, nous avons d'autant plus besoin d'un journalisme digne de ce nom : une couverture de l'actualité qui soit à la fois plurielle et critique, fondée sur la recherche et l'analyse.

Le journalisme de qualité n'est pas un luxe, mais un bien de première nécessité ; il faut en effet, pour le bon fonctionnement de la démocratie, que nous puissions nous faire une image nuancée de la réalité. Les bulles de filtres ne nous sont d'aucun secours. »

Voilà qui fait du bien ! Vive l'information de qualité, étayée et équilibrée !

Le [Prix franco-allemand du journalisme](#) vise à maintenir le niveau de qualité du journalisme professionnel. Il se donne comme mission particulière la coopération et la compréhension par-delà des frontières nationales.

Le Prix n'a pas pu être remis en présentiel en 2021, mais [les noms des lauréats](#) ont été révélés le 30 juin 2021.

Retrouver des précédents numéros de [La Lettre européenne des Ardennes](#)

[Numéro spécial](#) (mai 2019) L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

[N° 13 - Avril 2020](#) Accords commerciaux. Eau potable. Bien-être animal. Jeunesse. Opérations navales. Taxonomie verte. Droit des passagers. Livres : La grande Bascule - Le voyage d'Érasme.

[N° 14 - Mai 2020](#) L'ECDC. Covid-19, riposte collective et solidaire. Irrigation agricole. Régions ultrapériphériques. Afrique, Task Force Takuba. Renseignement. Numérisation et fret.

[N° 15 - Juillet 2020](#) Postcovid-19 : santé et économie. Wifi gratuit. Étiquetage des pneus. Gaia-X. Lutte contre "l'argent sale". Voyager en UE.

[N° 16 - Septembre 2020](#) Les leçons de la

crise. Actions sanitaires préventives. Relance économique. Déchets par temps de crise. Universités européennes. Système de paiement EPI. Mégaprojets de transport. Démographie de l'UE. Défense (suite).

[N° 17 - Novembre 2020](#) Discours sur l'état de l'Union. Programme pour 2021. Ressources propres. Plan de relance. Matières premières rares. Tunnels ferroviaires. Soutien à la culture. Pacte migration et asile. Petits satellites. Escadron franco-allemand. Bien-être animal.

[N° 18 - Janvier 2021](#) Budget et plan de relance. L'Europe de la santé. Masques "régionaux" et UE. Mobilisation climat. Balkans. Investissements étrangers. Inclusion des Roms. Produits chimiques. Réfugiés en Turquie. Présidences tournantes du Conseil.

[N° 19 - Mars 2021](#) L'Union fait la force. Vaccination anti-covid dans l'UE. Lutte antiter-

roriste-Europol. Espace numérique européen. Matériel médical RescUE. Aide humanitaire. Présidence portugaise. Margrethe Vestager. Thierry Breton.

[N° 20 - Mai 2021](#) Pacte vert. Déplacements en Europe. Réadmissions de migrants par les pays tiers. Vaccins anti-covid (suite). Mécanisme européen d'interconnexion et année du rail. Frans Timmermans.

[N° 21 - Juillet 2021](#) La PAC 2023-2027. Le sommet social de Porto. La fiscalité mondiale. Covid-19 actualités. Observation de la terre. La blue card. Plan de relance post-covid. Interconnexion électrique Norvège-Allemagne. La médiatrice européenne.

Prochaine parution
[N° 23 - Novembre 2021](#)

mef08ardennes@gmail.com

L'Europe environnementale



Pacte vert

La mise en œuvre s'accélère

L'action de l'Union européenne s'intensifie pour freiner le dérèglement climatique et renforcer l'adaptation à ses effets actuels.

Finance durable. Le 21 avril 2021, la Commission européenne a adopté un ensemble de mesures pour [orienter le flux des capitaux vers des activités durables](#) au sein de l'Union européenne :

- Un acte délégué (non législatif) sur le volet climatique de la taxinomie européenne (parfois dite taxonomie), pour application du règlement sur la taxinomie verte, qui permettra de reconnaître les activités économiques qui ont des objectifs environnementaux (lire *La Lettre* N° 13 - avril 2020, page 4). Un outil précieux pour les investisseurs.

- Un projet de directive sur la publication d'informations concernant la durabilité des entreprises, qui augmentera la transparence dans ce domaine et permettra la comparaison entre entreprises.

- Six actes délégués relatifs aux devoirs fiduciaires, au conseil en investissement et en assurance, visant à ce que les citoyens reçoivent des conseils plus éclairés en matière de durabilité.

Pollution de l'air, de l'eau et des sols. Le 12 mai 2021, la Commission a adopté le plan intitulé "[Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols](#)". Ce plan fait notamment suite à [un rapport de l'Agence européenne de l'environnement sur la santé et l'environnement](#) (en anglais) montrant que 90 % des décès par maladies respiratoires obstructives, maladies coronariennes et cancers, sont dus à des affections chroniques causées par ces pollutions.

Le plan comporte entre autres : des révisions des normes de qualité de l'air et de l'eau, de la législation sur les déchets, la réduction des polluants dans les sols et l'aide à la restauration des sols, la promotion d'une production et d'une consommation zéro pollution, un tableau de bord pour comparer les performances écologiques des différentes régions de l'Union, l'amélioration des centres de connaissance sur la pollution, etc.

Et aussi la limitation de l'exportation des produits et déchets nocifs vers les pays tiers pour diminuer l'empreinte polluante de l'UE.

Batteries et déchets de batteries. Le 10 juin 2021, le Conseil des ministres européens de l'environnement a examiné [un rapport sur l'état d'avancement du projet de règlement sur les batteries et les déchets de batteries](#). Ce texte révisé la directive 2006 sur les accumulateurs, devenue obsolète au moment où l'utilisation des batteries va s'accroître (lire *La Lettre* N° 19 - mars 2021, page 6).

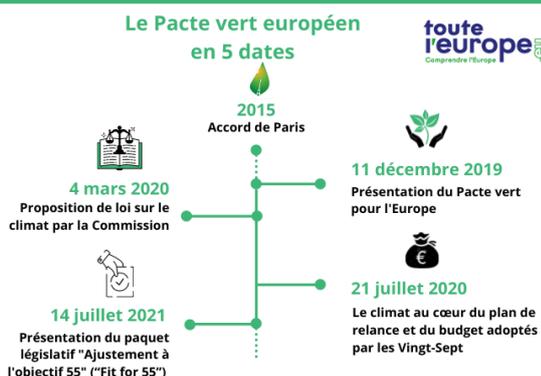
Il vise à réduire les incidences environnementales et sociales des batteries à toutes les étapes de leur cycle de vie : matières premières pour leur production, étiquetage pour leur utilisation, recyclage pour leur élimination. Les négociations autour du texte sont laborieuses vu les enjeux industriels et [la demande de plus d'ambition de la part des ONG environnementales](#). Mais la Commission vise une entrée en vigueur en 2022.

Tarification routière. Le 16 juin 2021, un accord a été trouvé entre les négociateurs du Parlement et du Conseil concernant [la directive dite Eurovignette sur la tarification routière](#). La tarification routière dans l'UE varie selon les États membres, c'est un choix national, mais elle obéit à des règles communes. Le texte en cours d'adoption vise à mieux lutter contre les émissions de gaz à effet de serre par le transport routier, à diminuer la congestion des routes et à mieux financer les infrastructures routières. Il devrait s'ensuivre une meilleure mise en œuvre des principes "utilisateur-payeur" et "pollueur-payeur" [dont la Cour des comptes européenne a récemment dénoncé l'application incohérente](#).

Accès à la justice. Le 12 juillet 2021, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord sur [le règlement dit Aarhus](#). Ce texte vise à ce que l'UE et les États membres mettent en œuvre plus complètement la Convention internationale d'Aarhus, laquelle garantit l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel, et l'accès à la justice en matière d'environnement. Cela permettra un meilleur contrôle des actes administratifs qui iraient à l'encontre du droit de l'environnement.

Loi européenne sur le climat. Le règlement européen (appelé "Loi européenne sur le climat") visant la neutralité climatique de l'Union, dont nous avons présenté le projet dans *La Lettre* (N° 18 - janvier 2021, page 6), a été adopté par le Parlement européen le 24 juin 2021 et entériné par le Conseil le 28 juin.

Fruit de longues séances de travail parfois houleuses entre institutions et entre États membres, ce texte fixe [un objectif contraignant de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030](#) (par



L'Europe démocratique



La défense de l'état de droit

La Commission européenne a publié le 20 juillet 2021 [son rapport 2021 sur l'état de droit dans l'Union](#) ; elle y note des évolutions positives, mais aussi des préoccupations graves.

Une occasion de rappeler comment l'Union européenne définit l'état de droit, une des valeurs fondamentales sur lesquelles elle est fondée ; et aussi d'examiner comment la Commission, dont c'est la charge, veille aujourd'hui au respect de l'état de droit ; et quelles sont les difficultés rencontrées dans ce domaine.

Une condition à la protection des valeurs de l'Union. Affirmées pour la première fois par le Traité sur l'Union européenne signé à Maastricht en 1992, les valeurs fondamentales de l'Union figurent dans l'article 2 du traité :

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Ces valeurs ont été confirmées et détaillées en 2000 dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, devenue juridiquement opposable, comme l'ensemble des traités, par le Traité de Lisbonne en 2009 (lire [La Lettre N° 1](#) - janvier 2018, page 4).

L'état de droit est non seulement une valeur fondamentale, mais il constitue [une condition préalable à la protection de toutes les autres valeurs de l'Union](#) (démocratie, droits de l'homme, etc.). Il garantit que toutes les autorités publiques agissent dans les limites fixées par la loi, sous le contrôle de juridictions impartiales.

Son respect est essentiel pour l'application effective du droit dans le fonctionnement de l'UE. Il implique l'indépendance, la qualité et l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux.

rapport au niveau d'émission de 1990).

Un pas dans la bonne direction pour lutter contre le changement climatique, et qui vient d'être complété par une vigoureuse initiative de la Commission européenne intitulée "Ajustement à l'objectif 55".

L'"Ajustement à l'objectif 55". Pour accroître la faisabilité de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030, et lisser la trajectoire, la Commission a annoncé le 14 juillet 2021 [un plan "Ajustement à l'objectif 55"](#).

Il s'agit d'un ensemble d'initiatives qui toucheront tous les secteurs de l'économie européenne, avec des mesures concernant : le transport routier et maritime, l'aviation, l'utilisation des terres, la foresterie, les carburants alternatifs, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la taxation de l'énergie, etc. [Un plan ambitieux](#) qui mettra États membres et citoyens européens devant leurs responsabilités, et qui sera une contribution offensive aux travaux de la COP 26, en novembre prochain, à Glasgow.

Des populations favorables. [Un sondage Eurobaromètre](#), publié le 5 juillet 2021, a montré que les citoyens de l'Union européenne considèrent le changement climatique comme le plus grave problème mondial (93 % des personnes interrogées), et qu'il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre au strict minimum (90 % des personnes interrogées). Ils estiment (à 87 %) important que l'Union fixe des objectifs ambitieux afin d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. L'ensemble du sondage montre une opinion très favorable à la transition écologique, jugée prometteuse en matière d'emploi.

Moins de 10 ans pour parvenir à l'objectif ! Les citoyens-consommateurs, les citoyens-salariés, les citoyens-entrepreneurs, etc. vont devoir réaliser d'indispensables choix exigeants.

Une valeur commune à des États dont l'histoire diffère. Les signataires du Traité de Rome (en 1957) avaient mis en commun leur volonté de paix et de liberté. Ceux de l'Acte unique (1986) ont voulu promouvoir aussi la démocratie et les droits fondamentaux. Ceux du Traité de Maastricht (en 1992) ont introduit le principe de l'état de droit. Jusqu'à ce moment, il s'agissait d'États dont les constitutions et les systèmes judiciaires étaient relativement semblables.

Mais lors des élargissements successifs de l'Union européenne, les pays qui ont adhéré avaient souvent une histoire récente très différente, des constitutions différentes et des systèmes judiciaires ne fonctionnant pas toujours de la même manière. Ils ont dû s'engager à respecter (article 49 du Traité sur l'Union européenne) [les valeurs de l'Union, dont l'état de droit](#), pour se porter candidats.

Et, au fil du temps, selon les gouvernements élus au pouvoir, des divergences de vue sont apparues dans l'interprétation de la notion d'état de droit, conduisant à des atteintes à des droits considérés comme fondamentaux dans l'UE, voire des violations des valeurs fondamentales (lire en encadré ci-contre). Ce qui a amené la Commission européenne à renforcer, sous la présidence von der Leyen, [des outils pour protéger l'état de droit](#).

Des outils pour promouvoir l'état de droit et prévenir les dérives. Il existe tout d'abord [un mécanisme de protection de l'état de droit](#), basé sur un rapport annuel faisant le point sur l'évolution de son respect dans les différents États membres [à la lumière de 4 critères](#) : le système judiciaire, les mécanismes de lutte contre la corruption, l'équilibre des pouvoirs dans les institutions, la liberté de la presse et le pluralisme.

La Commission tient par ailleurs à jour [un tableau de bord de la justice dans l'UE](#) (en anglais) fournissant des données comparables sur l'indépendance, la qualité et l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux. Le processus du [semestre européen](#), qui débouche chaque année sur des recommandations aux États membres, porte notamment sur les questions d'état de droit. Un [mécanisme de coopération et de vérification](#) permet l'assistance et le suivi régulier des progrès accomplis. Un [soutien à la société civile](#), aux réseaux et aux projets défendant l'état de droit (soutien financier mais aussi promotionnel) est apporté par l'Union. Et [un soutien technique et financier aux États membres](#) est aussi assuré pour les aider à des réformes, de leur système judiciaire notamment.

Les dérives de certains États membres

[Dans le rapport 2020 de la Commission sur le respect de l'État de droit](#), la situation apparaissait préoccupante principalement dans trois États membres (Pologne, Hongrie et Bulgarie), et à un moindre degré dans quelques autres.

Problèmes relatifs à l'efficacité des enquêtes, poursuites et jugements pour corruption dans 6 pays dont la Bulgarie et la Hongrie ; graves difficultés rencontrées par les ONG en Pologne, Hongrie et Bulgarie ; menaces sur les médias dans ces trois mêmes pays, ainsi qu'à Malte, en Croatie et en Slovénie ; atteintes en matière d'indépendance de la justice en Pologne, Hongrie et Bulgarie, ainsi qu'en Croatie et Slovaquie ; etc.

[En 2021, le nouveau rapport](#) note des améliorations dans beaucoup d'États membres pour renforcer le respect de l'état de droit, même si la crise sanitaire due à la pandémie de covid-19 a conduit dans toute l'Union à des mesures extraordinaires restreignant temporairement certains droits fondamentaux.



Ce sont surtout [la Pologne](#) (en particulier pour ses réformes de la justice) et [la Hongrie](#) (en particulier pour ce qui concerne la liberté des médias, des associations, la politique migratoire, la corruption, etc.) qui ont été au centre des préoccupations. Elles l'ont été en particulier dans leur opposition au mécanisme de conditionnalité lors de l'adoption du plan de relance Next generation EU et depuis.

Et [la déclaration du 14 juillet de la Cour constitutionnelle polonaise](#) vis-à-vis de la Cour de justice de l'UE donne à penser qu'il faudra encore du temps et de la ténacité pour parvenir au respect de l'état de droit partout dans l'Union européenne.

Des outils pour réagir aux violations.

Quand il s'agit d'appliquer [l'article 7 du Traité sur l'Union européenne](#), qui concerne les violations graves des valeurs de l'article 2, un processus engage la Commission, le Conseil et le Parlement pour décider, après constatation, de sanctions appropriées.

Il s'agit principalement de [suspension de certains droits](#) découlant de l'application des traités, y com-

pris le droit de vote du représentant du gouvernement de l'État membre en question au sein du Conseil.

À noter qu'un outil d'alerte rapide appelé [le Cadre pour l'état de droit](#) a été créé en 2014 permettant d'engager un dialogue avec un État membre pour s'attaquer à des menaces systémiques sur l'état de droit afin d'en éviter l'escalade.

L'autre instrument de réaction est le [mécanisme de conditionnalité](#) lié à l'état de droit. [Instrument financier adopté par règlement](#), il s'applique en cas de violation de l'état de droit portant atteinte, ou risquant de porter atteinte, à la bonne gestion financière du budget de l'Union ou à la protection de ses intérêts financiers.

Cet outil précieux devrait permettre de ne pas verser certains fonds européens (c'est-à-dire des sommes importantes) à des États membres qui ne respecteraient pas l'état de droit.

Mais à ce jour, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, il n'a pas encore été appliqué : la Pologne et la Hongrie, potentiellement concernées (lire [La Lettre N° 18](#) - janvier 2021, page 3), l'ont contesté en mars devant la Cour de justice de l'Union.

De plus, la Commission n'a pas encore publié les lignes directrices qu'elle considère nécessaires à l'application de ce mécanisme, [ce que conteste fermement le Parlement](#). À suivre prochainement.

Un préalable majeur à l'adhésion des pays candidats à l'entrée dans l'UE. Quand on observe les dérives en matière d'état de droit dans certains États membres de l'Union (lire ci-dessus) et les difficultés à agir contre, sans mettre à mal la cohésion de l'Union, on ne peut qu'approuver [l'exigence qui prévaut en vue d'un élargissement de l'UE](#), en l'occurrence aux pays des Balkans occidentaux.



Outre la capacité d'intégration et les critères économiques, il est clair que les critères dits politiques (dont la garantie de l'état de droit) doivent être examinés avec la plus grande attention comme le souligne [un récent rapport du Sénat français](#), dans l'intérêt de l'UE comme dans l'intérêt des citoyens des pays concernés.

L'Europe industrielle

Réindustrialisation



Une nouvelle stratégie offensive

Le 5 mai 2021, prenant en compte les leçons tirées de la pandémie de covid-19, la Commission européenne a présenté la mise à jour de [la Stratégie industrielle de l'Union de 2020](#).

Une action collective pour une industrie compétitive. Pour mieux comprendre le rôle des différents acteurs de l'UE en matière d'industrie, examinons ce que dit [l'article 173 du Traité](#) sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il est dédié à l'industrie :

« *L'Union et les États membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de l'Union soient assurées. À cette fin, conformément à un système de marchés ouverts et concurrentiels, leur action vise à :*

- *accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels ;*
- *encourager un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises de l'ensemble de l'Union, et notamment des petites et moyennes entreprises ;*
- *encourager un environnement favorable à la coopération entre entreprises ;*
- *favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique. (...) ».*

Dans un contexte où la liberté d'entreprendre est la règle, la Commission et les représentants des États membres se coordonnent donc néanmoins pour renforcer l'industrie européenne grâce à des orientations, des impulsions, un soutien aux entreprises en fonction des défis du moment.

Une nouvelle stratégie pour une moindre dépendance. [La nouvelle stratégie industrielle de l'Union](#) ne remet pas en cause celle élaborée en 2020 qui vise la transition vers une industrie européenne plus verte et numérique, plus compétitive à l'échelle mondiale et qui améliore l'autonomie stratégique de l'Union.

La justesse de ces orientations a été plus que confirmée par les effets de la pandémie de covid-19. En

2021, il s'est agi de les renforcer et de les compléter pour aller vers une plus grande résilience du marché unique européen et vers la réduction des dépendances stratégiques.

[Un important travail préalable d'analyse des dépendances](#) (en anglais) a été réalisé par la Commission sur 5 200 produits ou objets importés par l'Union (pour moitié en provenance de Chine).

Bilan : pour 137 d'entre eux l'UE est très dépendante, et pour 34 d'entre eux elle est en grande vulnérabilité car ne disposant d'aucun équivalent. Une analyse plus approfondie est en cours sur 6 de ces produits : matières premières, batteries, principes actifs pharmaceutiques, hydrogène, semi-conducteurs, technologies du cloud.

[Parmi les nombreuses actions découlant de la nouvelle stratégie](#), citons :

- la création d'un instrument d'urgence [pour éviter les blocages](#) du trafic de marchandises et de la circulation des citoyens ;

- l'apport [d'un soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups](#), et la mise en œuvre d'un système de règlement extra-judiciaire des litiges en cas de retard de paiement ;

- [la diversification des chaînes d'approvisionnement internationales](#) et la mise en place de partenariats internationaux ;

- [la création de nouvelles alliances européennes](#) : notamment une pour les processeurs et les technologies des semi-conducteurs ; une autre pour les technologies EDGE (technologie informatique qui évite le passage par un data center) et les technologies du cloud.

- [la mise en commun de ressources publiques](#) pour des Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), par exemple pour des innovations dans le domaine de la santé ;

Un dynamisme remarquable de l'UE

Pour mesurer le dynamisme qui préside aujourd'hui à la réindustrialisation de l'Union européenne, on peut, par exemple, regarder [l'interview du commissaire Thierry Breton](#), chargé du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (commissaire présenté dans [La Lettre N° 19](#) - mars 2021, page 9), interview réalisée par la Fondation Schuman. On y perçoit bien comment les différentes actions de réindustrialisation visent une industrie plus verte, plus numérisée et plus résiliente.

Et pour en savoir plus sur la question de la concurrence industrielle dans le contexte de sortie de crise, à l'échelon européen d'une part et à l'échelon mondial d'autre part, il est intéressant de suivre [les déclarations de Margrethe Vestager](#), la commissaire à la concurrence (commissaire présentée dans [La Lettre N° 19](#) - mars 2021, page 9).

- le renforcement du [cadre réglementaire pour atteindre les objectifs de la décennie numérique](#) (lire [La Lettre N° 19](#) - mars 2021, pages 4 et 5) ;

- le soutien à des programmes de recherche et d'innovation concernant [les processus et les technologies à faible intensité de carbone](#) ;

- l'accélération des investissements dans les énergies renouvelables.

À noter que la Commission a adopté dans le même temps une proposition de [règlement relatif aux subventions étrangères faussant le marché unique](#).

Sauriez-vous reconnaître les emblèmes des institutions et organes de l'Union européenne cités dans ce N° 22 de La Lettre ?

1



2



3



4



5



6



7



1- Service européen pour l'action extérieure -- 2- Union européenne -- 3- Cour des comptes -- 4- Conseil et Conseils des ministres -- 5- Cour de Justice -- 6- Parlement -- 7- Commission

Et aussi



Europe de la défense : avancées récentes

Au fil des numéros de *La Lettre* (notamment dans le [N° 12](#) - février 2020, page 3), ses lecteurs ont pu voir comment l'Europe de la défense se construit. Voici en bref quelques une des avancées récentes dans ce domaine.

Le 22 juin dernier, le Conseil des ministres européens des affaires maritimes a adopté ses conclusions sur la révision de [la stratégie de sûreté maritime de l'UE](#). Garant, avec d'autres, de la sûreté maritime à l'échelle mondiale, l'Union doit en effet agir aussi bien contre la dégradation de l'environnement marin que pour la cyber-sécurité du secteur maritime, contre la piraterie, et pour une gouvernance responsable des océans.

Le 30 juin, la Commission européenne a adopté le premier programme annuel (pour 2022) du [Fonds européen de la défense](#) qui soutiendra la capacité d'innovation de l'industrie de la défense de l'UE. 23 appels à projets collaboratifs de recherche et développement ont été lancés, pour un montant total de 1,2 milliard d'euros (dont 30% allant à des petites et moyennes entreprises). Il s'agit de favoriser les technologies de pointe (par exemple intelligence artificielle, semi-conducteurs, etc.), en synergie avec d'autres programmes de l'Union dans les domaines de l'espace, de la santé, du numérique, etc.

Le 13 juillet, les membres de [la Task Force Takuba](#) (lire *La Lettre* [N° 14](#) - mai 2020, page 4) et leurs partenaires se sont réunis dans le cadre de l'évolution de l'engagement de la France et de l'UE au Sahel. Il s'est agi de la montée en puissance de Takuba, force d'accompagnement s'appuyant sur deux piliers (la coopération et le contre-terrorisme), et composée à ce jour de 600 militaires (forces spéciales) venant de 8 États membres de l'Union : Belgique, Estonie, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Suède.

En parallèle, les travaux s'intensifient sur le projet de [la Boussole stratégique européenne](#), qui constituera le principal document d'orientation politique en matière de sécurité et de défense commune pour les années à venir. [Ce projet doit être présenté au Conseil en novembre 2021](#) par le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Les plus curieux trouveront des informations sur le futur contenu de la Boussole stratégique sur le

site du Service d'action extérieure de l'UE, dont [des Questions-Réponses étoffées](#) (en anglais). À suivre.



Accord sur la PAC

Comme annoncé par la présidence portugaise de l'Union, le dossier de la politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027 (lire *La Lettre* [N° 21](#) - juillet 2021, pages 2 et 3) a été remis sur la table à la fin du mois de juin dernier. [Le Conseil des ministres de l'agriculture et le Parlement sont parvenus le 29 juin à un accord](#) sur ce projet de PAC voulue plus juste et plus verte.

Le compromis, qui a demandé plusieurs années de négociations, [est reconnu comme équilibré par la plupart des mouvances du monde agricole](#), même si ces dernières attendent la déclinaison de la PAC dans les plans stratégiques nationaux qui seront bouclés à la fin de cette année 2021. À suivre.



Incendies et inondations : l'UE en urgence

Les calamités liées aux conséquences du dérèglement climatique (sécheresse et intempéries) ont été nombreuses cette année : inondations catastrophiques notamment en Allemagne et en Belgique, incendies dans tous les pays du sud de l'Europe. Outre la nécessité d'agir vite et fort pour freiner ce dérèglement climatique, elles ont montré l'utilité du [Mécanisme solidaire de protection civile](#) de l'Union européenne et de [la réserve RescEU](#).

A titre d'exemples, l'UE a pu ainsi intervenir lors [des inondations en Belgique](#) avec des équipes venues de France, d'Italie, d'Autriche, la Commission européenne se chargeant de la coordination de l'aide (via [le Centre de coordination de la réaction d'urgence](#)) et du financement (à 75%) du transport.

[Sur le front des incendies](#) (en anglais), l'UE est intervenue en Italie, en Grèce, en Albanie, en Macédoine du Nord, en Turquie, en Algérie, etc., en particulier avec [la flotte européenne renforcée](#) qui avait été pré-positionnée en Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Suède.

En plus de ces interventions sur le terrain, qui montrent la solidarité entre États membres et avec les pays voisins, [le service européen Copernicus](#) de cartographie satellitaire en situation d'urgence fournit en permanence des cartes d'évaluation des dégâts des zones sinistrées.



Fiscalité mondiale (suite) Accord à l'OCDE

Une avancée de plus vers la future fiscalité mondiale : [le 1^{er} juillet dernier](#), 130 pays de l'OCDE (+ 2 qui se sont ralliés depuis) se sont accordés sur le projet de réforme visant à limiter les possibilités d'optimisation et d'évasion fiscale des grandes firmes multinationales. Et [le 10 juillet](#), à Venise, les ministres des finances du G20 ont approuvé cet accord.

On y retrouve bien les deux piliers du projet adopté le 5 juin par les ministres du G7 (lire [La Lettre N° 21](#) - juillet 2021, page 5). **Pilier 1** : une répartition de l'impôt des multinationales sur-profitables entre les pays dans lesquels elles exercent réellement leurs activités ; **Pilier 2** : une taxation mondiale d'au moins 15% sur les bénéficiaires des grandes entreprises multinationales.

Trois États membres de l'Union européenne ne se sont toujours pas joints à cet accord : l'Estonie, la Hongrie et l'Irlande. Et la réforme, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2023, doit être finalisée à l'automne. Il y a donc encore à faire au niveau européen.



Médailles aux JO de Tokyo

Au classement du nombre de médailles gagnées aux Jeux Olympiques de Tokyo, la France a terminé huitième, avec 33 médailles (10 en or, 12 en argent, 11 en bronze). Et il faudrait vraiment être sourd et aveugle pour ne pas avoir été percuté, heure après heure, par les décomptes médiatiques, sources de commentaires nationalistes bien loin des principes affichés de l'olympisme.

On a ainsi entendu en boucle que la "France" n'est pas parvenue au nombre annoncé de "40", qu'elle est restée loin derrière les États-Unis d'Amérique (113 médailles dont 39 en or) et la Chine (88 médailles dont 38 en or), etc. Au mieux, cette comparaison a-t-elle été relativisée en fonction de la population et du PIB.

Et finalement, on en oublierait le bon esprit des compétitions, l'accueil magnifique des Japonais, malgré l'épidémie de covid-19, et les efforts valeureux de tous les athlètes ; sans parler des Jeux Paralympiques de Tokyo du 24 août au 5 septembre 2021.

Quitte à être chauvins, regardons les choses d'un peu plus haut, à hauteur de continent. Les pays membres de l'Union européenne peuvent être fiers de leur participation. Ils furent 24 sur 27 à emporter au

moins une médaille (seuls Luxembourg, Malte et Chypre manquent à l'appel de cette édition). Et à eux tous, ils ont remporté 288 médailles dont 85 en or. Soit beaucoup plus que tous les autres continents.

Certes les puristes peuvent "chicaner" sur les conditions de cette comparaison mathématique. Mais ils ne pourront pas nous retirer l'idée que les sportifs européens ont bien de la chance de pouvoir développer leurs talents au sein de l'Union européenne.

« Tout est possible à qui rêve,
ose, travaille et n'abandonne jamais »
(Xavier Dolan)



La Présidence slovène des conseils européens des ministres

Depuis le 1^{er} juillet et pour le deuxième semestre 2021, la Slovénie est chargée de la "Présidence tournante" des Conseils européens des ministres (encore appelés Conseil de l'Union européenne).

Le Portugal, qui a assuré la présidence du premier semestre 2021, a fait avancer de nombreux dossiers dans une période compliquée par la pandémie de covid-19. [Un bilan unanimement salué](#) qui va de la mise sur pied du pass sanitaire européen facilitant la mobilité au sein de l'Union, à l'accord sur le verdissement de la future politique agricole commune, en passant par l'accord sur la loi climat (lire page 2), la finalisation de la ratification du plan de relance et l'approbation des plans de relance nationaux, l'accord sur la transparence fiscale des multinationales par pays, l'organisation des auditions sur l'état de droit en Pologne et en Hongrie, etc. Quand les responsables portugais regrettent de ne pas avoir progressé d'avantage sur la coordination des systèmes de sécurité sociale ou sur le salaire minimum, il reste qu'ils ont permis au Sommet social de Porto d'adopter des orientations communes sur ces sujets complexes (lire [N° 21](#), page 3). Une très belle présidence.

La présidence slovène était attendue avec inquiétude, en raison des dérives autoritaires de l'actuel Premier ministre du pays, Janez Janša, vis-à-vis de journalistes, de juges et même du Parquet européen (avec un retard à la désignation de ses procureurs délégués, lire [N° 21](#), page 7). Ce qui a conduit à [un accueil plutôt raide du Parlement européen](#) lors du discours du Premier ministre. Le discours a néanmoins été lisse, sous l'œil très vigilant de la Présidente de la Commission européenne, et [les priorités annoncées de la présidence slovène](#) (résilience, Conférence sur l'avenir de l'Europe, renforcement de l'état de droit, sécurité et stabilité) sont conformes à l'esprit des traités.

À suivre au fil des prochains mois.

Personnages-clés de l'UE

Valeurs européennes

Toute une équipe de vice-présidents

On entend encore souvent dire que la Commission européenne est une sorte d'usine à gaz technocratique au service des seuls intérêts économiques, loin des préoccupations citoyennes sur l'état de droit, la démocratie, etc. C'est oublier que l'Union européenne s'est construite autour de l'idée de paix, et que son action s'appuie sur un solide socle de valeurs fondamentales. Et c'est mal connaître le rôle des différents vice-présidents de la Commission particulièrement chargés de ces questions. Nous présentons aujourd'hui trois d'entre eux.



Věra Jourová, vice-présidente aux valeurs et à la transparence, chargée du respect de l'état de droit. [De nationalité tchèque](#), diplômée en théorie de

la culture, en droit et en anthropologie de l'Université de Prague, elle a été dans son pays député du Parti démocrate européen, puis ministre du développement régional. Elle a rejoint la Commission européenne en 2014 comme commissaire à la justice, aux consommateurs et à l'égalité des genres, et [elle fait partie depuis 2019 de la Commission von der Leyen](#) (en anglais) avec comme principales missions : l'application de la Charte des droits fondamentaux, l'amélioration de la transparence des processus électoraux, la construction d'une Union de l'égalité et de la diversité, le maintien d'un dialogue permanent avec les représentants des associations et de la société civile, le soutien à l'indépendance des médias, la lutte contre la désinformation, la coor-

dination des initiatives citoyennes, etc.



Dubravka Šuica, vice-présidente à la démocratie et à la démographie. [De nationalité croate](#), elle s'est engagée

très tôt en politique dans des élections locales, devenant notamment maire de Dubrovnik et députée au Parlement croate. Après avoir travaillé à l'intégration de la Croatie dans l'Union européenne au sein de l'Union démocratique croate, elle a été élue députée européenne en 2013 et réélue en 2019. [Aujourd'hui membre de la Commission von der Leyen](#) (en anglais), elle doit coordonner le travail de la commission sur la démocratie délibérative (notamment via la Conférence sur l'avenir de l'Europe), sur la prise en compte de l'impact des changements démographiques pour garantir les droits des enfants, des personnes âgées, des populations rurales éloignées de l'accès aux services, sur l'amélioration de la protection sociale et la prévention de la pauvreté, etc.



Margaritis Schinas, vice-président à la promotion de notre mode de vie européen. [De nationalité grecque](#), il a étudié à l'Université de Thessalonique, puis au Collège d'Europe de Bruges et à la London School of economics. Membre de différents cabinets de commissaires européens depuis 1990, il a été, comme

membre du parti grec Nouvelle démocratie, élu député européen en 2007. Choisi comme porte-parole de la Commission européenne en 2014 puis comme directeur général de la communication, [il est depuis 2019 un des vice-présidents de la Commission](#) (en anglais), celui qui est chargé de la promotion du mode vie européen. Au moment de sa nomination ce titre était : chargé de la

"protection" et non de la "promotion" du mode de vie européen, ce qui avait été [violemment critiqué](#), certains y voyant le signe d'une Europe populiste, hostile à la migration, etc. La polémique à présent calmée du fait du changement d'intitulé, examinons les missions de Margaritis Schinas : non seulement coordonner le travail sur le futur Pacte asile migration (lire dans La Lettre [N° 17](#) - novembre 2020, page 6), mais aussi coordonner l'agenda pour la compétence et l'éducation, contribuer au développement de la culture et du sport (via, entre autres, le Corps européen de solidarité et le programme Discover EU), du dialogue avec les communautés religieuses, de la lutte contre l'antisémitisme, etc.

Paix et droits de l'homme. Les missions de ces trois vice-présidents, et de tous les commissaires avec lesquels ils travaillent au quotidien (en particulier Didier Reynders à la justice, Helena Dalli à l'égalité, mais aussi ceux chargés des finances pour des questions tel le blanchiment d'argent, du numérique pour des sujets comme la haine en ligne, etc.) visent à faire que l'Union reste un espace de paix tel que défini [dans les articles 2 et 3 du Traité de l'Union européenne](#). Un espace dans lequel on respecte « *la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit, (...) les droits de l'homme y compris ceux des personnes appartenant à des minorités (...)* » et « *une société caractérisée par le pluralisme, (...) la tolérance, la justice, la solidarité (...)* ». Il est facile de s'informer de l'action de la Commission dans tous ces domaines en consultant [son site internet](#), comme on peut le faire pour l'action du Parlement européen, et pour celle du Conseil européen.



Personnages-clés de l'UE Dans les précédents numéros de La Lettre

[N° 15](#) (page 4) : **Charles Michel**, Président du Conseil européen

[N° 15](#) (page 4) : **Josep Borrell**, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

[N° 16](#) (page 5) : **Paschal Donohoe**, Président de l'Eurogroupe

[N° 17](#) (page 1) : **Ursula von der Leyen**, Présidente de la Commission européenne

[N° 18](#) (page 7) : **David Sassoli**, Président du Parlement européen

[N° 19](#) (page 9) : **Margrethe Vestager**, Vice-Présidente exécutive chargée de l'Europe numérique

[N° 19](#) (page 9) : **Thierry Breton**, Commissaire chargé du marché intérieur

[N° 20](#) (page 9) : **Frans Timmermans**, Vice-Président exécutif chargé du Pacte vert

[N° 21](#) (page 8) : **Emily O'Reilly**, Médiatrice européenne

[N° 18](#) (page 1), **Valéry Giscard d'Estaing**, acteur majeur du projet de Constitution européenne de 2003

Prochaine parution **Novembre 2021**
mef08ardennes@gmail.com